

Termes et Conditions de Privatisation du Bateau "Madame" sur le Lac Léman

Les présents Termes et Conditions (ci-après dénommés "les Termes") régissent l'utilisation et la privatisation du bateau "Madame" (ci-après dénommé "le Bateau") sur le Lac Léman. En acceptant ces Termes, vous (ci-après dénommé "le Client") acceptez de vous conformer à l'ensemble des dispositions énoncées ci-dessous. Veuillez les lire attentivement avant de procéder à la privatisation du Bateau.

1. Réservation et Paiement :

- 1.1. Le Client doit effectuer une réservation préalable pour la privatisation du Bateau en fournissant des détails complets et précis concernant la date, l'heure, la durée de la privatisation et le nombre d'invités prévus.
- 1.2. Un acompte de 500.- CHF est requis au moment de la réservation pour garantir la date et l'heure de la privatisation. Le paiement final doit être effectué au moins 2 jours avant la date de privatisation.
- 1.3. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou tout autre moyen de paiement accepté par le propriétaire du Bateau.
- 1.4: Une caution de CHF 500.- est perçue avant le départ de la sortie. Cette dernière est remboursée lors de la restitution du bateau si tout est en ordre.

2. Utilisation du Bateau :

- 2.1. Le Client lors de la réservation est responsable de fournir des instructions claires sur l'itinéraire souhaité, les activités à bord et toute autre demande spécifique.
- 2.2. Le nombre maximal d'invités à bord ne peut excéder 10 personnes conformément aux règles de sécurité et de capacité du Bateau.

3. Annulation et Remboursement :

- 3.1 En cas d'annulation par le Client plus de 21 jours avant la date de privatisation, 100% de l'acompte sera remboursé.
- 3.2. En cas d'annulation par le Client jusqu'à 21 jours ou moins avant la date de privatisation, 50% de l'acompte sera retenu à titre de frais d'annulation.
- 3.3. En cas d'annulation par le Client moins de 14 jours avant la date de privatisation, aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué.
- 3.4. En cas d'annulation par le Client moins de 2 jours avant la date de privatisation, 100% du montant total du contrat reste à la charge du client.
- 3.5. En cas d'annulation due à des conditions météorologiques défavorables ou à des problèmes techniques du Bateau, le Client a le choix entre le report de la privatisation à une date ultérieure ou le remboursement intégral de tous les paiements effectués.

4. Responsabilités du Client :

4.1. Le Client est responsable de toute perte, dommage ou vol de biens personnels à bord du Bateau pendant la durée de la privatisation.

4.2. Le Client est tenu de respecter les consignes de sécurité fournies par l'équipage du Bateau et de se conformer aux réglementations maritimes en vigueur.

4.3. Le propriétaire du Bateau décline toute responsabilité en cas d'accidents, de blessures, de dommages matériels ou de tout autre incident survenant à bord du Bateau pendant la durée de la privatisation. Le Client est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile (RC) adéquate qui couvre toutes les dépenses et responsabilités liées à de tels incidents. Le Client accepte de dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas de réclamations, de poursuites ou de litiges résultant d'accidents ou d'incidents survenant à bord du Bateau.

4.4. Il est strictement interdit d'embarquer à bord du Bateau en état d'ébriété ou sous l'influence de substances intoxicantes. Le Client s'engage à respecter les lois en vigueur concernant la consommation d'alcool et de substances illégales.

4.5. Il est formellement interdit de fumer à bord du Bateau, conformément aux réglementations anti-tabac. Des zones spécifiques peuvent être désignées pour les fumeurs, veuillez suivre les instructions de l'équipage.

4.6 Il est interdit de consommer des repas à bord du Bateau. Cependant, une exception est faite pour les paniers gourmands préalablement commandés en amont.

4.7. Le Client est tenu de veiller à la propreté et à la préservation de l'état du Bateau pendant la durée de la privatisation.

4.8. En cas de retour du Bateau dans un état excessivement sale nécessitant un nettoyage approfondi, des frais de nettoyage d'un montant de 250 CHF seront facturés au Client. Ces frais visent à couvrir les coûts de nettoyage supplémentaire engagés pour rétablir l'état d'origine du Bateau.

4.9. Le Client est responsable de préserver l'intégrité et l'état du matériel à bord du Bateau pendant la durée de la privatisation.

4.10. Toute casse ou dommage causé au matériel, aux équipements ou aux installations du Bateau sera à la charge intégrale du Client. Les coûts de réparation ou de remplacement seront facturés en fonction des tarifs en vigueur.

4.11. Les frais de carburant nécessaires pour l'exploitation du Bateau pendant la privatisation ne sont pas inclus dans les tarifs de privatisation et seront facturés séparément.

4.12. Les frais de carburant seront calculés en fonction de la consommation réelle pendant la durée de la privatisation et seront facturés au Client à la fin de la séance.

5. Responsabilités du Propriétaire :

5.1. En cas de problème technique majeur empêchant la privatisation, le propriétaire s'engage à informer le Client dès que possible et à proposer des solutions de remplacement.

6. Dispositions Générales :

6.1. Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présents Termes sera soumis à la juridiction compétente conformément aux lois en vigueur en Suisse.

6.2. Les modifications ou les dérogations aux présents Termes doivent être convenues par écrit entre le Client et le propriétaire du Bateau.

En acceptant ces Termes et Conditions, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté l'ensemble des dispositions énoncées ci-dessus concernant la privatisation du Bateau "Madame" sur le Lac Léman.